

# Formation : Hygiène en point de vente collectif - Pézenas

## Objectifs

Connaître la réglementation sanitaire applicable à un point de vente collectif et être capable d'utiliser les outils nécessaires à son respect

## Enjeux

la vente par les producteurs en un même site de produits divers, et notamment des produits d'origine animale (viande, oeuf, produits laitiers) implique une gestion sanitaire pointilleuse pour garantir la sécurité alimentaire des consommateurs, dans le respect de la réglementation sanitaire en vigueur.

## Pré-requis

Etre membres producteurs d'une boutique paysanne

## Contenu

- Présentation de la nouvelle réglementation Européenne en matière d'hygiène alimentaire
- Rappel de microbiologie alimentaire
- Les bonnes pratiques d'hygiène
- Règles d'hygiène lors de la transformation et la commercialisation des produits

Méthode pédagogiques : Apport théorique et échanges des participants sur leurs pratiques - Démonstration d'auto-contrôles

En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)  
**Date limite d'inscription** 04/03/2020

## Tarifs

154€ - Formation prise en charge par VIVEA pour les personnes éligibles dans la limite de l'enveloppe disponible - Autre cas : nous contacter

## Plus de renseignements

Responsable de stage : Cécilia Darbouret  
adearlr.formation@gmail.com  
ADEAR Languedoc Roussillon  
Mas de Saporta - Maison des Agriculteurs  
34875  
LATTES cedex  
Tel. 04.67.06.23.67

**Taux de satisfaction : %**



**Modalités d'accès :**

## Dates, lieux et intervenants

**11 mars 2020**  
09:00 - 17:00 (7hrs)

Boutique Paysanne "Chez les Producteurs" ZA  
Les Rodettes - 8, rue Alfred Morel  
34120 Pézenas

Alexandre DOUBLE, ingénieur agroalimentaire,  
formateur depuis 4 ans au CFPPA de Florac

## Partenaire(s)



## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_   
Courriel \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à